



Preemption sur emplacement reserve

Par **tatihou**, le **14/12/2015** à **01:06**

j'ai acheté il y a 5 ans une maison avec un terrain de 1817 m². Lors de la vente, j'ai appris que le terrain était situé dans un périmètre à l'intérieur duquel existait un droit de préemption urbain; l'acte de vente stipule qu'une emprise est prévue au PLU (superficie 135 m²)...

Hier le maire m'a téléphoné pour me dire qu'il voulait prendre possession du terrain car la vente du terrain derrière le mien est en passe de se réaliser pour construire une résidence. Puis je m'y opposer ?

une grande cabane de jardin avec une petite terrasse et un abri de jardin (réserve de bois,) déjà présents lors de l'achat sont sur le terrain concerné. Que va-t-il leur arriver ?

Puis je refuser cette vente ? est-il au moins possible de diminuer la zone concernée (presque 10% du terrain !)

le prétexte invoqué par le maire est l'élargissement de la route pour accéder uniquement à la future résidence sachant que la route principale passant devant chez moi est bien moins large !

Par **catou13**, le **14/12/2015** à **08:37**

Bonjour,

Qu'entend le Maire par "prendre possession du terrain" ? Expropriation ou préemption ?

Sachez que la commune ne peut préempter que dans le cadre d'une mise en vente par le propriétaire.

Par **tatihou**, le **30/12/2015** à **18:53**

en fait il s'agit d'un "emplacement réservé". J'ai été en mairie pour en connaître les limites; je les ai vu sur un plan associé au PLU (immense plan type carte de la route représentant la commune) mais pas moyen d'en avoir une copie (même après demande avec recommandation avec accusé de réception) ni un descriptif m'en donnant les limites précises. Je suis réaliste, je ne pourrai pas empêcher qu'ils m'en prennent mais la surface concernée ne me semble pas du tout adéquate (bien trop grande !!)